



# Les cinq de Roanne définitivement relaxés !

*Une victoire qui relance l'exigence d'une loi d'amnistie sociale.*

La CGT se félicite de l'extinction définitive des poursuites contre les cinq militants CGT de Roanne victimes, depuis près de quatre ans, d'un acharnement judiciaire sans précédent pour avoir refusé de se voir prélever leur ADN et d'être fichés comme de vulgaires criminels, après avoir été arrêtés dans le cadre d'actions collectives menées dans la lutte contre la réforme des retraites, en 2010.

Ces cinq militants CGT étaient, depuis, engagés dans un combat judiciaire qui, enfin, s'achève. Le 23 avril dernier, le Président de la Chambre des appels correctionnels de la Cour d'appel de Lyon a en effet ordonné le non admission d'un appel formé par le Procureur général de la Cour d'appel de Lyon. Cette ordonnance n'étant pas susceptible de recours, nos cinq camarades sont donc définitivement relaxés.

Après 43 mois d'une procédure qui n'aurait pas dû être, la CGT salue la détermination de Christel, Christian, Jean-Paul, Gérard et Didier, ainsi que l'engagement sans faille des dizaines de milliers de personnes qui ont agi, apporté leur aide et leur solidarité aux 5 militants de Roanne, et auront permis cette issue. Elle remercie tous les militants de toutes organisations de la CGT et tous les membres du Comité de soutien des 5 de Roanne, parmi lesquels des personnalités de tous horizons, responsables et adhérents de partis politiques du PCF, du PG, du NPA, du PS, membres d'associations telles la JOC ou encore la Ligue des droits de l'Homme, et militants de quasiment tous les syndicats, FO, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA...

De toutes les régions de France, plus de 20 000 manifestants étaient encore venus soutenir les cinq militants CGT de Roanne, lors d'un important rassemblement organisé, le 5 novembre 2013, devant le tribunal de Lyon, pour faire échec aux tentatives d'intimidation et de répression, et dénoncer la diligence avec laquelle l'institution judiciaire poursuit les salariés quand elle est en revanche bien lente pour juger les exploiters qui utilisent le travail dissimulé. Participant à ce rassemblement, Thierry Lepaon, Secrétaire général de la CGT, avait alors exhorté l'exécutif et la représentation nationale à adopter une loi d'amnistie sociale pour rendre justice aux militants syndicaux poursuivis pour des infractions commises lors d'actions revendicatives.

Pour la CGT, qui se réjouit de la relaxe définitive de ses cinq camarades, cette loi d'amnistie sociale demeure plus que jamais une exigence aujourd'hui pour qu'aucun autre militant syndical ne vive l'acharnement dont les cinq de Roanne ont été victimes.

communiqué

**Confédération Générale du Travail**

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 55 82 80 00

Montreuil, 3 mai 2014 - Ne pas jeter sur la voie publique - [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)